

« Cahier des Charges de la Centrale »

Tâches de la CSEE

Le rôle de la Centrale suisse des entreprises d'entraînement (CSEE) est d'assurer la bonne marche des activités entre Epco. Toutes les Epco commerciales ou partiellement commerciales lui sont obligatoirement rattachées.

Les tâches de la CSEE sont les suivantes :

- Assurer le bon fonctionnement des activités commerciales entre les Epco.
- Aider les organisateurs et le personnel d'encadrement à créer de nouvelles Epco et à planifier leurs activités, en collaboration avec le service cantonal.
- Contrôler les travaux effectués par les Epco (qualité-quantité), veiller à ce que les prestations offertes soient utilisées.
- Faire un rapport tous les trois mois à l'organe de compensation selon les critères fixés
- Établir un budget annuel de fonctionnement et présenter ses comptes annuels à l'organe de compensation.
- Établir une documentation (liste et formations) sur les prestations assortie d'exemples types à l'intention des Epco.
- Assurer la formation technique du personnel d'encadrement des Epco.
- Fournir à l'organe de compensation chaque année mais au plus tard à la fin février les statistiques concernant les Epco.

La CSEE est directement subordonnée au seco auquel elle rend périodiquement compte de ses activités et de l'évolution de la mesure.

Elle est également tenue de collaborer activement avec le groupe de travail Epco.

A. Concept

- **La Centrale Suisse des Entreprises d'Entraînement :**

1. Elabore, applique et gère le concept des Entreprises de pratique commerciale
2. Etablit la structure nécessaire au fonctionnement du concept en créant les départements indispensables à une véritable économie de marché nationale et internationale
3. Collabore régulièrement avec le seco et le groupe de travail des Epco pour l'amélioration du concept
4. Définit, en collaboration avec le seco et le groupe de travail, les règlements et modalités d'application nécessaires au bon déroulement du concept
5. Offre un soutien théorique et pratique aux Epco pour leur infrastructure et leur fonctionnement
6. Coordonne et surveille le marché des Epco en veillant au respect d'application des règlements définis sous point 4
7. Renseigne les Epco sur l'évolution du réseau et les mutations du marché
8. Assure les contacts des Epco du réseau suisse avec les Centrales étrangères
9. Collabore à la création d'un réseau international de Centrales afin d'assurer l'évolution future du réseau suisse et de bénéficier des échanges d'expérience
10. Développe et propose de nouveaux projets avec l'aide de professionnels externes ainsi que la collaboration avec les Centrales étrangères
11. Elabore et développe une politique globale de communication destinée à mieux faire connaître et apprécier le concept des Entreprises de pratique commerciale

B. Prestations de services

Afin d'assurer le fonctionnement et de contribuer à l'augmentation des activités commerciales entre les Entreprises de pratique commerciale

➤ **La Centrale Suisse des Entreprises d'Entraînement**

offre les prestations suivantes :

1. **Conseils et soutien quotidiens** au personnel d'encadrement des Epco
2. **La réception et distribution du courrier** concernant les affaires des Entreprises de pratique commerciale
3. **La Banque et PostFinance** qui offrent les services traditionnels tels que paiements, crédits, placements des liquidités, etc.
4. **Swap**, service d'approvisionnement des Epco en marchandises et services qui ne sont pas disponibles sur le marché
5. **Les Assurances** qui offrent les services traditionnels tels que AVS, AI, APG// LAA // LPP AC// allocations familiales// maladie pertes de gains// etc.
6. **Les Institutions :**
 - 6.1. Administration des contributions
 - 6.2. Administration des contributions TVA
 - 6.3. Caisse d'allocations familiales
 - 6.4. Caisse de compensation
 - 6.5. Administration des douanes
 - 6.6. Registre du commerce
 - 6.7. Office de poursuites
7. **Les services :**
 - 7.1. Cargo domicile
 - 7.2. Chambre du commerce et de l'industrie
 - 7.3. La Poste
 - 7.4. Swiss Post International
 - 7.5. Service de transitaire
 - 7.6. Facturations diverses (électricité, loyer, etc.)

Les services suivants sont payants :

- Formation du personnel d'encadrement (formateurs externes à la CSEE)
- Participations aux foires commerciales et séminaires
- L'outil d'évaluation du savoir Evacom, dont le développement est assuré par la CSEE, et qui fait l'objet d'un contrat séparé)

C. Conseils et développements de projets

Afin d'aider les porteurs et nouvelles Entreprises de pratique commerciale à se constituer et déterminer leurs activités

➤ **La Centrale Suisse des Entreprises d'Entraînement :**

1. Assure les contacts avec les instances officielles

Dans ce but, la Centrale délègue un représentant chargé d'assurer la coordination entre les divers partenaires en relation avec le concept global des Entreprises de pratique commerciale.

2. Assure un soutien théorique et pratique

En mettant à disposition des divers partenaires les documents nécessaires et en fournissant toutes les informations utiles au développement du projet.

3. Elabore un manuel d'instruction

Destiné aux porteurs de projets, ce manuel contient toutes les informations, conseils et documents pratiques en relation avec la mise en œuvre du projet.

4. Assure la formation de base des responsables des nouvelles Epco

Par des visites de la Centrale et une prise en charge de la formation de base du personnel d'encadrement.

Propose des formations du type « développement professionnel et personnel ».

5. Soutien les nouvelles Entreprises de pratique commerciale lors de leur entrée sur le réseau suisse

6. Met à disposition une gamme de produits informatiques tels que :

- Telebanking
- Base de données mondiales des Epco
- Programme de création de webshop
- Programme de gestion des participants et des statistiques

7. Elabore et propose des projets de développement du concept

D. Contrôle du marché

Afin d'exercer le contrôle sur les activités exercées par chaque Epco et veiller à ce que les prestations soient utilisées par les Epco

➤ **La Centrale Suisse des Entreprises d'Entraînement :**

- 1. Elabore en collaboration avec le seco et le groupe de travail un système d'évaluation**
- 2. Veille à ce que ses prestations commerciales soient correctement utilisées**
- 3. Récolte et analyse les statistiques de placement**
- 4. Transmet au seco un rapport trimestriel**

E. Fonctionnement du réseau

Afin de fournir aux Epco un concept de fonctionnement avec éventail de prestations

➤ **La Centrale Suisse des Entreprises d'Entraînement :**

1. Edite un manuel d'information pratique

Ce manuel contient les informations suivantes :

- Présentation du concept global
- Activités de la Centrale Suisse des Entreprises d'Entraînement
- Activités commerciales au sein du réseau
- Guide technique

2. Met à jour le manuel

3. Organise des rencontres pour le personnel d'encadrement (séminaires)

4. Organise les rencontres entre Epco (foire nationale et internationales)

5. Visite régulièrement les Epco

F. Formation

Afin d'assurer la formation "technique" du personnel d'encadrement des Epco

➤ **La Centrale Suisse des Entreprises d'Entraînement :**

- 1. Organise régulièrement des journées de formation technique**
- 2. Organise des entretiens personnels de formation**
- 3. Soutient et conseille régulièrement le personnel d'encadrement des Epco**
- 4. Organise des visites périodiques de la Centrale**